

Les échos de la LDH

Section d'Aix-en-Provence - N° 12 - Septembre 2012

Droits civils et politiques : que voulons-nous pour mieux vivre ensemble ?

Les droits civils et politiques ont été mis à mal par dix années de la droite au pouvoir, en particulier pendant la présidence de Nicolas Sarkozy.

Nous avons combattu ce pouvoir et nous avons applaudi la victoire de la gauche aux élections présidentielle et législatives.

Nous nous sommes félicités d'entendre les plus hauts responsables de l'Etat exalter les valeurs d'égalité, de démocratie, de justice. Ces mots ont un sens. Mais cela ne suffit pas. Il s'agit maintenant de leur donner un contenu précis et de faire progresser concrètement les droits de l'homme.

L'amnistie des militants

Pendant le quinquennat de Nicolas Sarkozy un grand nombre de militants qui se sont mobilisés pour la justice et la défense des droits ont été sanctionnés sur le plan pénal ou disciplinaire (par exemple pour leur refus d'être inscrits au fichier des empreintes génétiques, ou pour avoir manifesté dans la rue, ou encore avoir fait preuve d'humanité envers des étrangers), d'autres ont été poursuivis, certains ont été sanctionnés pour avoir exprimé leur colère sociale accumulée à force d'injustices...

La LDH est un acteur politique et social, son analyse et son action sont autonomes : elle entend ainsi participer au débat, à la discussion, et formuler ses propres propositions. Dès le mois de juin son Président a écrit au Président de la République et au Premier ministre pour dire ce qui nous semble essentiel dans quatre domaines des droits civils et politiques.

Nous en donnons dans ce numéro des Echos les principaux éléments : ce sont eux qui guideront notre action et notre participation au débat dans les mois et les années qui viennent.

Ils ont été stigmatisés alors que l'action collective, l'engagement citoyen étaient si nécessaires pour défendre l'égalité des droits et l'intérêt général.

Nous demandons donc une loi d'amnistie des condamnations et sanctions, et l'arrêt des mesures en cours, relatives aux mouvements sociaux et à l'activité syndicale et revendicative.

Cette mesure manifesterait ainsi une volonté forte d'apaisement et une promesse de dialogue.

Des institutions plus démocratiques

Dans sa lettre au Président de la République la LDH souligne l'urgence de restituer à chacun les moyens de la citoyenneté, c'est-à-dire des pouvoirs réels d'influer efficacement – et pas seulement au moment des élections - sur les choix des pouvoirs publics.

Chacun a sa voix au chapitre !

L'urgence est aussi que le fonctionnement des institutions ne soit plus soupçonné de détourner l'intérêt général au profit d'intérêts privés ou partisans.

Les principales propositions que nous soumettons au débat concernent :

● **Le système électoral** (*élection directe des conseils intercommunaux qui détiennent l'essentiel des moyens et des compétences, élection des conseils généraux avec une représentation proportionnelle pour les zones urbaines, composition du Sénat plus proche de la réalité électorale...*),

● **La parité hommes/femmes,**

● **Le droit de vote et d'éligibilité des étrangers aux élections locales,**

● **Le statut pénal du chef de l'Etat,**

● **La fin du cumul des mandats,**

● **L'élection des organes de contrôle** (*comme le Conseil supérieur de l'audiovisuel, la Commission informatique et libertés...*) **par une majorité qualifiée du Parlement...**

Des garanties pour les droits

Depuis 10 ans les gouvernements ont mis à mal les principes républicains et mis en danger les conditions mêmes du vivre ensemble dans le respect des droits de tous : atteintes à l'indépendance de la justice, remise en cause d'une justice spécifique pour les mineurs, peines-planchers, rétention de sûreté, contrôles d'identité au faciès, destruction de la police de proximité, multiplication des incarcérations, développement excessif du fichage et de la « société de surveillance »...

Il faut rompre clairement avec cette politique.

Les droits que la LDH est soucieuse de défendre, de rétablir, de faire prospérer comprennent les libertés et la sûreté dont parle la Déclaration des droits de l'Homme de 1789 et aussi le droit de tout citoyen de vivre en sécurité et de voir sa personne et ses biens respectés.

Il s'agit de chantiers considérables.

Les voici.

Garantie judiciaire

Assurer l'indépendance du Parquet (c'est-à-dire les procureurs), restaurer la spécificité de la justice des mineurs (il ne suffit pas de punir, il faut surtout éduquer) et redonner à la Police judiciaire des jeunes les moyens qui lui ont été enlevés, en finir

avec les peines-planchers et la rétention de sûreté, supprimer les juridictions d'exception dites « anti-terroristes » et les procédures pénales d'exception (soit près de la moitié des affaires jugées !).

Garantie policière

Reconstruire une police républicaine au service des droits des citoyens, notamment une police de proximité avec un véritable effort pour restaurer un lien de confiance entre la police et l'ensemble de la population. Et pour cela notamment des personnels mieux formés et mieux soutenus et la fin des contrôles au faciès répétés et vexatoires.

Garantie pénitentiaire

En finir avec le « tout carcéral » (qui est une machine à fabriquer de la récidive) en développant les alternatives à la prison, organiser des fins de peine en semi-liberté sous contrôle judiciaire au lieu des « sorties sèches » qui multiplient les risques de récidive, respecter les droits fondamentaux des personnes détenues.

Garantie du lien entre liberté et vie privée

Les fichiers contenant des informations personnelles se sont multipliés, parfois sans nécessité, et l'informatique permet de les « interconnecter », c'est-à-dire de dévoiler, par exemple à la police, aux employeurs etc. des informations sur la vie privée des citoyens, sans qu'ils le sachent et sans

qu'ils puissent connaître les éléments, parfois faux, contenus dans ces fichiers. Il faut garantir aux personnes fichées l'accès à ces données, leur permettre de les corriger ; les fichiers de police

ne doivent être créés que lorsque la loi les autorise, et la CNIL (Commission nationale informatique et libertés) doit avoir les moyens de les contrôler, voire de s'y opposer.

Sur toutes ces questions les préjugés sont fréquents car elles sont mal connues et exploitées idéologiquement.

C'est pourquoi pour accompagner et préparer les indispensables réformes il est absolument nécessaire d'éclairer l'opinion par une information sérieuse et complète, nourrie par les nombreux travaux de chercheurs et d'experts et par les comparaisons internationales.

Droit des étrangers : en débattre et ne plus s'affronter

Dans les dix dernières années les étrangers ont été considérés comme un problème, voire pour certains « le » problème. Les peurs et la xénophobie n'ont cessé d'être alimentés, il y a « eux » et « nous », ceux qui sont « pour » et ceux qui sont « contre », comme si notre société se réduisait à cet affrontement entre « réalistes » et « droits de l'homme », entre « humanistes » et « gestionnaires ».

C'est sur des discours de haine, de peur et d'irrationalité qu'ont été prises dans les années récentes nombre de décisions restrictives à l'égard des étrangers : procédures accélérées pour l'examen des demandes d'asile de réfugiés, difficultés croissantes d'obtention d'un titre de séjour pour les étrangers résidant et travaillant en France, conditions de plus en plus dures pour obtenir un visa (empêchant notamment la réunion des familles), populations Roms soumises à des conditions particulières de reconnaissance de leur citoyenneté européenne, arrêtées, détenues, expulsées et dont les campements sont détruits sans que ne soient mises en place des solutions alternatives..., enfermement des étrangers en centres de rétention (comme s'ils étaient des délinquants !) y compris avec leurs enfants, difficultés considérables pour accéder à la nationalité française. Il faut maintenant reconstruire la confiance et prendre le temps nécessaire aux décisions politiques en débattant du type de société que nous voulons. Débattre n'est pas du temps perdu.

C'est pourquoi nous proposons dans un premier temps la suspension provisoire des expulsions : cela permettrait l'apaisement et mettrait fin à la

détestable politique du chiffre, responsable de drames humains et qui porte atteinte à l'image de la France dans le monde. Politique du chiffre que le ministre de l'intérieur a semblé vouloir poursuivre. Nous disons à M Valls que ce serait une grave erreur, comme est malheureusement scandaleuse la poursuite de la destruction des camps de Roms !

Il faut donc que l'on cesse de montrer constamment du doigt les étrangers. Le débat public que nous proposons vise à mettre un terme aux invraisemblables mensonges qui veulent faire croire qu'il y a « trop d'étrangers », qu'ils seraient responsables des difficultés de notre pays.

En même temps le débat pourrait porter sur les propositions que nous faisons :

- Procédures facilitées pour l'accès à la nationalité française
- Régularisation de tous les salariés sans papiers
- Reprise normale de la circulation des personnes entre la France et le pays d'origine, sans nécessité de visa de court séjour
- Coup d'arrêt à la rétention administrative (généralisation des procédures suspensives, interdiction absolue de la mise en rétention d'enfants, permanence d'avocats dans les zones d'attente)
- Droits et taxes divers, auxquels sont soumis les étrangers supprimés (comme pour l'AME) ou réduits
- Droit de vote et d'éligibilité de tous les résidents étrangers aux élections locales

Ces mesures nous semblent raisonnables et démocratiques elles s'inscrivent dans un retour aux normes de la République elles sont susceptibles de rassembler largement.

Et maintenant... ?

Le débat est indispensable

Nous le disons tout au long de ce texte. Le débat est indispensable pour éclairer les décisions à prendre sur les droits civils et politiques, pour mettre au grand jour à disposition de tous des données et des informations fiables, justes, incontestables, débarrassées de leur prisme idéologique.

Débat avec chercheurs, spécialistes, organisations associatives, syndicales, politiques et débat avec la population, avec nous tous.

Nous prendrons notre part à ce débat, notamment en présentant nos propositions.

La vigilance aussi

Des signes positifs ont été donnés par le gouvernement.

Mais de nombreuses zones de flou subsistent : sur les étrangers, sur la discrimination des Roms, sur la réforme territoriale...d'autres encore.

Nous appelons à être vigilants : pour nous féliciter de ce qui va dans le bon sens, vers une société plus juste, plus humaine, et pour dire aussi ce qui ne va pas soit parce que les décisions tardent soit parce qu'elles ne traduiraient pas le changement espéré.

Nous exercerons cette vigilance.

Et les autres droits... ?

Nous le disons souvent : les droits de l'Homme sont inséparables : ils concernent tous les domaines de la vie civique, politique, sociale, économique, environnementale.

Et donc la défense des libertés politiques va avec la défense des droits économiques et sociaux.

Ainsi la crise économique, dans sa gravité actuelle, est un véritable déni des droits de l'Homme : les inégalités se sont considérablement accrues pour l'accès au travail, à la santé, au logement, aux services publics en général.

La politique des précédents gouvernements nous a fait entrer dans un cercle vicieux de la régression économique et donc de la régression des droits. Il faut en sortir !

A cet égard le gouvernement ne rompt pas avec les politiques imposées par les accords européens, avec des orientations qui plongent les pays européens dans une spirale de pauvreté, de chômage et de précarité. Le pacte budgétaire européen représente un véritable carcan. Entre la logique de l'austérité et celle du développement social et des droits le choix doit être clair car elles ont résolument incompatibles.

Nous reviendrons dans une prochaine publication des Echos de la LDH sur les droits économiques, sociaux et environnementaux

La LDH vous intéresse ? N'attendez pas, rejoignez la !

Ligue des Droits de l'Homme, section d'Aix-en-Provence
Tél : 07 60 60 09 83 - Courriel : ldh.aix@laposte.net - Site : www.ldh-aix.org
